

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 17 janvier 2019 à 20 Heures 30.

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 17 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LAGARDE, LABADIE, AURENSAN, BARNADAS, DARBAS, GARCIA, CHANUT, NAVARRE, PAYROS LETELLIER GARROS, Mmes SARNIGUET et PESQUIDOUX

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Etaient invités et excusés : M. PETIT, Président de la Communauté de communes Armagnac Adour, Mme Véronique SAITER, Directrice de la CCAA, Mme Véronique SOUBABERE, Directrice du Pays Val d'Adour, M. CAILHOL, Directeur de site Pierre Fabre Médicament Production, M. et Mme SCHAEERER, Directeurs Ets Schaerer, M. THORIGNAC, Directeur Sud-Ouest Accoupage.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- √ **Bourg centre : synthèse enquête par cabinet Altaïr**
 - √ **Renouvellement bail gendarmerie**
 - √ **Résiliation bail studio presbytère**
 - √ **Convention Satese**
- √ **Motion pour la Fédération Française de la Course Landaise**
 - √ **Questions diverses**

Monsieur Patrick NAVARRE est nommé secrétaire de séance.

Bourg centre : synthèse enquête par cabinet Altaïr

Monsieur le Maire présente à l'assemblée M. Nico Dembinski et Mme Flavie Gravellier du cabinet Altaïr chargé de l'étude. Après la phase diagnostic, ils vont détailler à l'assemblée la phase 2 du projet de valorisation et de développement du bourg centre d'Aignan. Monsieur le Maire ajoute qu'il a invité également les entreprises Pierre Fabre, Schaerer et Sud Ouest Accoupage dont les employés ont participé à l'enquête. Ont également été conviés le président et la directrice de la CCAA ainsi que la directrice du PETR.

La synthèse commentée concerne la présentation des analyses des enquêtes réalisées auprès des salariés des principales entreprises aignanaïses et auprès des habitants, puis la déclinaison des orientations stratégiques et des pistes d'actions.

Les enjeux du projet sont :

- ▶ lutter contre la perte démographique en maintenant les habitants et en attirant de nouveaux ménages notamment les familles
 - soutenir une offre de logements diversifiée et de qualité en améliorant le parc existant et développant une offre nouvelle diversifiée et adaptée
 - proposer des équipements et activités à destination d'un public jeune

- ▶ maintenir et conforter les commerces, services et équipements, véritables facteurs d'attractivité de la commune
 - encourager les initiatives de dynamisation de la vie commerçante
 - soutenir les commerces en place
 - conforter le pôle de commerces et de services en favorisant l'accueil de nouvelles « vitrines »

- ▶ maintenir le dynamisme économique en soutenant les entreprises en place
 - accompagner les initiatives de développement des entreprises
 - rester à l'écoute des besoins des entreprises en place
 - être proactif et innovant sur l'évolution des conditions de travail à l'ère numérique

- ▶ valoriser l'image d'Aignan en conservant voire en améliorant la qualité du cadre de vie et son usage par ses habitants
 - alimenter et favoriser les initiatives favorisant le lien social
 - réaménager certains espaces publics
 - valoriser l'image « vert » / « nature ».

Le conseil municipal à l'unanimité souhaite que les pistes d'actions soient poursuivies et approfondies.

Renouvellement bail gendarmerie

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le bail de location de la caserne de Gendarmerie est arrivé à expiration le 31 août 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail, adressé par la gendarmerie nationale le 8 janvier 2019, pour le renouvellement de cette location consentie sur une nouvelle période de neuf ans, moyennant un loyer annuel de 34 575 € (trente quatre mille cinq cent soixante quinze euros).

Ce loyer est révisable à l'expiration de chaque période triennale suivant la valeur locative déterminée par le Pôle d'Evaluation Domaniale et dans la limite de l'évolution de l'indice de l'ILAT (Indice de location des activités tertiaires) publié par l'INSEE. L'indice de base retenu est celui de l'ILAT du 1^{er} trimestre 2018 soit : 111.45.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail renouvelant la location de l'ensemble immobilier à usage de caserne de Gendarmerie, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une période de neuf ans et un loyer mensuel de 2 881.25 € (deux mille huit cent quatre vingt un euros et 25 centimes).

Résiliation bail studio presbytère

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Jean De Sterck en date du 18 décembre 2018 qui souhaite mettre fin au bail de location du logement situé 41 Rue du Duc de Bouillon à compter du 28 février 2019.

Le conseil municipal donne son accord.

Convention Satese

Monsieur le Maire explique que la convention d'assistance technique entre la commune et le Conseil Départemental (SATESE), dans le domaine de l'assainissement collectif est échue et qu'il convient de la renouveler.

Un nouveau contrat couvrant la période du 01/01/19 au 31/12/20 pourrait être signé, aux conditions suivantes :

Mission d'assistance technique (fournie par la SATESE) 0,50 €/Hab. ----- 423€ 50

Prestation bilan d'auto surveillance réglementaire 710 € X 2 soit ----- 1420 € 00

Soit un total de ----- 1843 € 50

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de cette nouvelle convention.

Motion pour la Fédération Française de la Course Landaise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le soutien apporté par le conseil municipal en 2018 à la Fédération Française de la Course Landaise suite à l'annonce de la suppression de l'assiette forfaitaire spécifique quant au prélèvement des cotisations sociales sur les revenus perçus par les acteurs de la Course Landaise. La motion du 6 décembre 2018 présentée par la FFCL :

■ demande une année dérogatoire supplémentaire aux conditions de 2018 lui laissant le temps de travailler en concertation sur la définition d'un nouveau régime de calcul et de le présenter à l'ensemble des composantes de la Course Landaise (ganaderos, licenciés, clubs ...)

■ s'engage à maintenir et organiser le prélèvement des cotisations 2019 sur la base du dispositif en vigueur en 2018 dans l'attente de la fixation des nouvelles règles suite à la concertation que la FFCL appelle de ses vœux.

Avis favorable de l'assemblée

Questions diverses

Débat citoyen

Monsieur Chanut demande à Monsieur le Maire si un débat va être organisé sur la commune, ce dernier lui répond qu'un cahier de doléances, une urne citoyenne et la boîte aux lettres sont à disposition au secrétariat de mairie. Les administrés qui souhaitent s'exprimer peuvent également utiliser le site internet de la commune.

Il ajoute qu'il sollicitera les parlementaires du Gers.

A suivre

Commerces

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- la reprise de la station service par M. Rémy Provence
- la future retraite de M. Dartigoeyte et la mise en vente de son magasin
- le projet de réhabilitation de la Rue Saint Saturnin par la CCAA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 25 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 21 janvier 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 21 janvier 2019

Le Maire,
Philippe BARATAULT